

LA CROISSANCE VERTE : DE LA NÉCESSITÉ DE PENSER LA CROISSANCE DIFFÉREMMENT

AUGUSTIN DE ROMANET*

La crise que nous traversons depuis 2008 - crise financière, économique, écologique et sociale - marque une période de transition vers un autre modèle de développement. Nous avons connu le régime des Trente Glorieuses, années de la croissance et de l'amélioration du bien-être matériel des ménages. Les trente dernières années ont été celles de la mondialisation et ont vu l'élargissement des marchés à l'échelle planétaire, sans réelle pensée du long terme. Nous voici au début d'un nouveau changement structurel, dont nous connaissons déjà quelques contours : des ressources naturelles finies, des besoins d'investissement majeurs pour limiter l'empreinte écologique de notre développement, la nécessité de se projeter dans le long terme, de remettre le système financier au service de l'économie réelle et le bien-être humain au cœur de la croissance.

Ce changement impose de repenser de fond en comble notre modèle de croissance. La croissance ne peut plus se définir uniquement par l'augmentation de la production des biens et des services, sans tenir compte de l'environnement, ni des conséquences sociales du développement économique.

Après avoir insisté dans le *Rapport moral sur l'argent dans le monde 2009* sur l'importance et les vertus des investissements de long terme, je souhaiterais cette année développer l'une des formes que prend cette intégration du long terme dans notre modèle économique : la croissance verte.

Est inclus dans ce concept l'ensemble des éco-industries, des technologies innovantes dans le domaine de l'environnement, l'amélioration de la performance énergétique de nos équipements existants... Ce sont autant de

* Directeur général, Caisse des Dépôts.

filères au développement desquelles la Caisse des Dépôts contribue massivement. Toutefois, la portée de ce concept est, me semble-t-il, plus large. Au-delà du besoin de faire émerger de nouvelles filères, il implique de repenser de façon transversale l'ensemble de notre modèle de développement - et, en particulier, la façon dont celui-ci prend en compte les territoires.

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Malgré la prise de conscience de la nécessité de faire évoluer notre modèle de développement économique, en tenant compte des paramètres sociaux et environnementaux, il est peu probable que cette évolution se fasse de façon spontanée. Au contraire, nous devons contribuer à la mise en place de ce nouveau modèle, à sa conception, à son financement, en soutenant les secteurs émergents. Les externalités sont aujourd'hui encore mal évaluées, même si des progrès considérables ont été faits, comme dans le développement du marché du CO₂. Les investissements environnementaux - bien que leur rentabilité soit reconnue à terme - peuvent ne pas trouver de financements. D'où l'importance de mettre en place des politiques publiques spécifiques. D'où l'utilité d'acteurs financiers de long terme qui, du fait de leur modèle, peuvent aider à porter ces engagements ou proposer de nouveaux dispositifs d'ingénierie financière.

La Caisse des Dépôts, qui a placé le développement durable comme l'une des quatre priorités de son plan stratégique, s'efforce de jouer un rôle dans le soutien de la croissance verte. Sa mission, au service de l'intérêt général et du développement économique, et son sens de notre responsabilité commune vis-à-vis des générations futures la placent au cœur de cette problématique.

Son action à long terme permet par ailleurs de surmonter les contradictions d'une analyse de court terme des investissements environnementaux : la Caisse des Dépôts est en mesure de réaliser des arbitrages intertemporels rendant possible le financement d'investissements sur une longue durée, pouvant présenter des coûts initiaux plus élevés, mais compensés à terme par une meilleure rémunération ou la production d'externalités positives. Ceci est propice au financement de l'innovation, en particulier dans les secteurs des technologies vertes : la Caisse des Dépôts a joué historiquement et continuera à jouer un rôle d'incubateur de nouvelles activités, de nouveaux secteurs économiques, voire de nouvelles régulations.

La Caisse des Dépôts a multiplié les actions dans le domaine du développement durable qui sont autant de pierres d'angle de la croissance verte. Tout d'abord, en tant qu'investisseur, elle participe activement au financement des éco-entreprises, *via* sa filiale CDC Entreprises. Cette dernière a notamment contribué à la création de fonds d'investissement dans le secteur des innovations vertes, comme Emertec, spécialisé dans le secteur de l'énergie et de l'environnement, ou

Demeter, dédié aux PME européennes des secteurs des éco-industries, des éco-énergies et de la sécurité du cadre de vie. La Caisse des Dépôts devient également un investisseur de référence en propre dans le secteur des énergies renouvelables, avec un engagement représentant à la fin du mois de juin 2010 près de 450 mégawatts.

En tant qu'opérateur, la Caisse des Dépôts est un acteur majeur de la construction et de la rénovation thermique du parc de logements sociaux. Elle appuie également l'État dans sa politique de rénovation urbaine, logement et ville étant deux champs majeurs d'amélioration de la performance énergétique de nos équipements. Ainsi, dans le cadre du Grenelle de l'environnement a été lancé l'éco-prêt logement social visant à financer à des conditions de taux très préférentiels les travaux d'amélioration thermique des bâtiments les plus consommateurs d'énergie ; nous dénombrons, à la fin du mois de juin 2010, 44 000 prêts de ce type. En outre, la Caisse des Dépôts propose depuis 2007 déjà le prêt « Énergie performance », destiné à financer le surcoût de l'investissement que représente, pour les organismes HLM, la construction de logements neufs répondant à la norme de très haute performance énergétique. À la fin du mois de juin 2010, 11 600 prêts pour des logements neufs satisfaisant à ces normes ont été réalisés.

Enfin, à l'échelle des territoires, notre établissement s'inscrit dans l'engagement n° 49 du Grenelle prévoyant la mise en œuvre d'un plan volontariste d'éco-quartiers impulsé par les collectivités locales : accompagnement dans la réalisation d'éco-

quartiers ou de projets novateurs combinant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux. La Caisse des Dépôts soutient à ce jour 29 éco-quartiers : 15 choisis par elle en 2009 et 14 sélectionnés d'un commun accord avec l'État en 2010. Ce dispositif de soutien comporte des crédits d'ingénierie, des prêts Gaïa éco-quartiers bonifiés par la Caisse des Dépôts, destinés à financer le foncier, et enfin l'identification de projets d'investissement d'intérêt général pouvant être développés sur les sites.

La Caisse des Dépôts contribue par ailleurs à définir les cadres et les dispositifs clés de la croissance verte. Elle a ainsi joué un rôle précurseur dans le domaine de la finance carbone, en contribuant à la conception et au développement des mécanismes de valorisation des émissions de gaz à effet de serre : nouveau marché, registres, fonds d'investissement... L'objectif était double : permettre une meilleure maîtrise de celles-ci par le système des quotas, mieux réguler les nouveaux investissements en intégrant le CO₂ comme un coût.

Dans le même esprit et en concertation avec les Pouvoirs publics, CDC Biodiversité, premier opérateur de compensation en matière de biodiversité, a été créé au début de l'année 2008. L'opérateur a lancé à la fin de l'année 2009 son premier projet d'envergure en Aquitaine : l'objectif est de compenser les atteintes faites à la biodiversité par l'autoroute A65 en protégeant près de 1 370 hectares naturels aux alentours de la nouvelle infrastructure.

Ce qui a été engagé doit être ren-

forcé. La Caisse des Dépôts poursuivra son appui aux politiques publiques dans les secteurs clés de la croissance verte, en vue de développer une offre compétitive à partir de nos points forts. Parmi ceux-ci, l'étude du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer sur les « filières vertes » listait en octobre 2009 un certain nombre de filières prioritaires, comme les véhicules « décarbonés », les énergies marines, les biocarburants, l'éolien *offshore*, le captage du CO₂ ou l'efficacité énergétique du bâtiment. Il faut continuer, en coordination avec nos partenaires européens, à approfondir ces nouvelles technologies qui peuvent paraître initialement plus coûteuses, mais qui bénéficieront avec le temps d'effets d'apprentissage, comme dans le domaine de certaines énergies renouvelables. En amont, le soutien à la recherche est aussi décisif et la Caisse des Dépôts s'est engagée dans ce champ à soutenir de nouvelles plateformes innovantes réunissant centres de recherche et laboratoires industriels pour favoriser les coopérations.

Plus largement, la transition vers la croissance verte dépend de la mise en place d'un environnement incitatif, ce qui suppose le développement de nouvelles normes et de nouveaux outils de financement auxquels la Caisse des Dépôts réfléchit : comment accélérer la rénovation thermique des équipements, notamment des logements existants ? comment orienter la constitution du nouveau capital vers les meilleures performances environnementales ? Des mécanismes de modulation des conditions de prêt peuvent être imaginés afin de favoriser les

investissements les plus performants : des prêts de ce type sont déjà proposés. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts, avec les organismes de logements sociaux, l'ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie -, la Ville de Paris et la Région Île-de-France, a entrepris une étude stratégique sur le tiers investissement en rénovation énergétique des logements sociaux, des copropriétés privées et des bâtiments publics.

SORTIR D'UNE LOGIQUE TROP SECTORIELLE

Au-delà de ces pistes, la logique du développement durable - qui appelle à élargir le champ de réflexion en tenant compte de l'ensemble des paramètres économiques, sociaux et environnementaux, et en se projetant dans un horizon de long terme - implique que nous ne restreignons pas la croissance verte à quelques filières, même emblématiques.

Il importe en effet de souligner que la dimension « verte » doit être prise en compte dans l'ensemble des secteurs industriels et des services, c'est-à-dire au-delà des éco-industries. Ce sont toutes les filières qui doivent s'adapter à un environnement aux ressources finies. Toutes les entreprises doivent être engagées dans une politique de développement durable.

C'est la raison pour laquelle, la Caisse des Dépôts, en tant qu'investisseur public, suit avec attention la rédaction du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II. Ce dernier dispose que toutes les

entreprises de taille conséquente, quel que soit leur secteur, devront intégrer dans leur rapport annuel, à côté des indicateurs financiers, des données sur leur politique sociale, environnementale et de gouvernance. Une série d'indicateurs homogènes sont en train d'être définis à cette fin, tels que l'évolution de la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre ou encore le taux de féminisation de l'encadrement supérieur. La notion de valeur, à laquelle s'attachent les investisseurs, prendra en compte à l'avenir l'ensemble de ces paramètres sociaux et environnementaux.

Dans la même logique, la Caisse des Dépôts réfléchit à une méthodologie générale d'évaluation de ses investissements, qui intègre leurs impacts socioéconomiques et environnementaux, pour l'investisseur et, au-delà, pour la collectivité, afin de mieux identifier les projets à fort contenu écologique.

POUR UNE APPROCHE TERRITORIALE DE LA CROISSANCE VERTE

L'approfondissement de la croissance verte fait apparaître une autre nécessité : celle de penser les enjeux environnementaux de façon territoriale.

D'ores et déjà, un certain nombre d'investissements dans les réseaux - numériques, transports « sobres », par exemple - ont un impact territorial direct, structurant pour l'avenir : ce retour pour chaque territoire doit être

désormais systématiquement intégré dans l'analyse de nos investissements.

Autre exemple : penser la ville durable, qu'il s'agisse des mobilités, du logement, des liens entre domicile et travail, conduit également à introduire le territoire comme l'un des paramètres déterminants de la performance énergétique. C'est l'une des raisons de l'investissement particulier de la Caisse des Dépôts dans le soutien des éco-quartiers.

Le développement des énergies renouvelables est lui aussi porteur de stratégies territoriales alternatives, en permettant de réinvestir localement, dans des territoires peu denses ou peu industrialisés, une partie des revenus produits. De nouveaux schémas de mobilité de proximité pourraient s'appuyer sur des carburants propres, produits localement. Il en va de même des analyses en termes de flux d'énergie et de matières premières, comme dans le cadre de l'écologie industrielle, qui permettent d'optimiser à l'échelle locale l'utilisation des ressources.

Ces diverses approches montrent l'importance d'une conception systémique de l'économie, à partir du territoire, favorisant des stratégies de développement plus sobres.

La croissance verte est ainsi porteuse de nouvelles opportunités qu'il importe de creuser et qui peuvent constituer des stratégies alternatives pour nos territoires et, par là, pour l'emploi. Dans une logique d'optimisation des ressources et de limitation de la pollution, le développement des filières vertes et l'impact territorial,

ou, plus exactement, la valorisation territoriale - en termes de ressources, d'emploi et de croissance - représentent deux dimensions qui apparaîtront de plus en plus complémentaires.

La croissance verte peut constituer un nouveau levier pour une plus grande cohérence entre développement économique, développement territorial et développement social.